



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de CRAM-CHABAN

Il sera procédé du **mercredi 5 juin 2019 au jeudi 11 juillet 2019 inclus, soit durant 37 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six machines sur la commune de CRAM-CHABAN, déposée par la Société CENTRALE EOLIENNE DES CHAGNASSES.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société CENTRALE EOLIENNE DES CHAGNASSES, dont le siège se situe au 1025 Rue Henri Becquerel Parc Club Millénaire Bât 4 34000 Montpellier, Tel : 04 11 95 00 30.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr et seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de CRAM-CHABAN, Place de la Mairie 17170 CRAM-CHABAN, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi, mardi, jeudi de 08h00 à 12h00 et le mercredi de 13h30 à 18h00.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de CRAM-CHABAN, Place de la Mairie 17170 CRAM-CHABAN, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Patrice BOULAY, Retraité – Ingénieur techniques Agricoles, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de CRAM-CHABAN, dans les conditions suivantes :

- mercredi 5 juin 2019 de 14h00 à 18h00
- jeudi 13 juin 2019 de 09h00 à 12h00
- mardi 18 juin de 09h00 à 12h00
- mercredi 26 juin 2019 de 14h00 à 18h00
- mercredi 3 juillet 2019 de 14h00 à 18h00
- jeudi 11 juillet 2019 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société CENTRALE EOLIENNE DES CHAGNASSES.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la Préfecture des Deux-Sèvres, à la Sous-Préfecture de Rochefort et en mairie de CRAM-CHABAN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.